



Conditions générales de vente

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances ne peut y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes exprès et prévus dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

1 – FORMATION DU CONTRAT

La société O₂ Solution n'est liée par les offres ou les engagements émanant de ses agents ou employés que quant elles auront été confirmées par écrit. Toute commande ne deviendra définitive qu'après paiement des montants spécifiés sur le devis

L'acheteur est réputé être d'accord avec le contenu de la commande dès paiement partiel ou en totalité de celle-ci.

La société O₂ Solution se réserve le droit de ne pas accepter la commande d'un client avec lequel existerait un litige, et également de suspendre toute commande ou toute livraison, quelle que soit leur nature et niveau d'exécution, en cas de non-paiement à l'échéance de toute somme due par le client.

2 – DELAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison sont toujours exprimés en jours ouvrables, le cas échéant Espagnols, Chinois ou du pays de livraison.

Les délais de livraison standards sont de +/- 15 jours pour les livraisons express et entre 45 et 60 jours

pour les livraisons normales et/ou volumineuses

Si par suite d'un cas de force majeure, la société O₂ Solution était obligée d'interrompre ses fournitures, l'exécution du présent contrat serait suspendue de plein droit pendant le temps où elle serait dans l'impossibilité d'assurer ses propres livraisons.

Seront considérés comme cas de force majeure au titre des présentes conditions générales de vente, tous les cas dans lesquels la société serait mise dans l'impossibilité d'assurer par ses propres moyens l'exécution de ses obligations; seront en particulier considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative; les guerres, émeutes, grèves, ou actions concertées du personnel chez les fournisseurs de la société O₂ Solution ou au sein de celle-ci ainsi que l'arrêt des moyens de transport pour quelque raison que ce soit.

3 – PRIX :

Tous les prix indiqués sur les documents émanant de la société O₂ Solution sont des prix net en euros hors taxes. Les prix indiqués, sauf convention contraire, s'entendent toujours pour livraison en Europe comprise.

4 – CONDITIONS DE PAIEMENT :

Sauf convention contraire, les commandes sont payables comptant (100% à la commande). Au cas où des paiements fractionnés auraient été convenus, le défaut de paiement à son terme d'une seule échéance rend immédiatement exigible la totalité du solde encore dû sur toutes les commandes de ce client, le tout sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure; La seule échéance du terme vaut mise en demeure et fait courir des pénalités calculées par l'application d'un taux de majoration égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

5 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Il est expressément convenu que la société O₂ Solution conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement complet de leur prix. Cependant dès la livraison, les risques sont transférés à l'acheteur qui s'oblige en conséquence à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de pertes, destruction ou vol de marchandises.

En cas de sinistre, les droits du vendeur seront reportés sur l'indemnité d'assurance subrogée aux dits biens.

A défaut de paiement du prix ou d'une simple fraction de celui-ci aux échéances prévues la vente sera résolue de plein droit sur simple manifestation unilatérale de volonté de la société O₂ Solution à qui les marchandises seront restituées sans délai.

6 – RECLAMATIONS :

Sous réserve des dispositions de l'article ci-dessus, toute réclamation relative à la conformité de la livraison ou aux éventuelles déficiences apparentes des marchandises vendues, doit être effectuée dans les 24 heures de la réception de la marchandise. Passé ce délai, aucune réclamation ne peut être admise.

7 – GARANTIES :

La responsabilité de la société O₂ Solution porte sur les défauts de fabrication et ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'utilisation anormale ou inhabituelle des dites marchandises, sauf si la société O₂ Solution en a été avisée et l'a accepté par écrit ou par email. En tout état de cause, la garantie de la société O₂ Solution est limitée à maximum un an sur les structures gonflables, archery Tag et matériel électronique et à cinq ans sur les structures métalliques (trampoline parc, indoor playground).

- La garantie est limitée au remplacement du matériel défectueux à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, pertes de chance ou d'exploitation.

- En cas d'exportation, l'exercice de la garantie sera conditionné à la présentation par l'acheteur, à ses frais, du matériel litigieux dans un premier temps par envoi de photographies et si nécessaire par présentation dans les locaux du vendeur.

Pour les structures métalliques une intervention sur site est possible après présentation de photographie, laquelle, si elle est acceptée par O₂ Solution, sera effectuée aux frais de O₂ Solution.

8 – COMPETENCE TERRITORIALE :

Pour connaître de toute contestation relative à la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales et de tout contrat de vente sont exclusivement compétentes les juridictions du ressort du Tribunal de grande instance de Séville (Espagne) nonobstant toute clause contraire.